

# FORMULAIRE D'ABONNEMENT

## 1. Remplissez le formulaire

Informations concernant le bénéficiaire de l'abonnement

Madame  Mademoiselle  Monsieur   
Nom : ..... Prénom : .....  
Date de Naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone : .....  
Email : .....@.....  
Commune de départ : .....  
Commune d'arrivée : .....  
Ligne régulière utilisée :  
 220 Cormicy - Reims  
 230 Auménancourt - Reims  
 240 Pomacle-Witry-Reims

Je suis déjà titulaire de la Carte de transport 2017-2018 :

-   oui : je ne commande qu'un coupon  
  non: je commande la carte + un coupon (obligatoire pour la première demande)  
*et je joins une photo d'identité couleur récente*

Je souhaite commander un coupon :

-   mensuel  
Précisez le mois : .....  
  bimestriel (voir conditions d'obtention au dos à l'article VIII)  
Précisez le bimestre :  
septembre/octobre  novembre/décembre  janvier/février   
mars/avril  mai/juin  juillet/août

Je bénéficie du tarif « Scolaires hors Secteur » pour l'abonnement bimestriel  
(voir conditions d'obtention au dos à l'article IX)    oui     non

J'accepte les conditions générales d'utilisation :   
(voir au dos)

## 2. Joignez les documents suivants :

- ✚ Un chèque à l'ordre de « LA REGIE DES RECETTES » du montant de l'abonnement (calculé sur notre site web [www.marnemobilite.fr](http://www.marnemobilite.fr)),
- ✚ Le justificatif en cas de demande d'abonnement bimestriel (photocopie carte d'identité, carte d'étudiant, carte d'invalidité...)
- ✚ Une photo d'identité pour la première demande de carte

## 3. Renvoyez votre bulletin par courrier à :

Champagne Mobilités  
Rue du Docteur Schweitzer  
BP 148  
51 873 REIMS CEDEX 3

# CONDITIONS D'UTILISATION

**ARTICLE I** – L'abonnement souscrit est valable uniquement pour le trajet demandé.

**ARTICLE II** - L'abonnement est strictement personnel.

**ARTICLE III** - La carte d'abonnement et le coupon joint doivent être tenus en bon état, ne présenter ni rature, ni surcharge.

**ARTICLE IV** - La photo d'identité doit obligatoirement être agrafée sur la carte d'abonnement.

**ARTICLE V** - La carte d'abonnement et le coupon doivent être présentés spontanément au conducteur à chaque montée dans un véhicule du réseau Marne Mobilité.

**ARTICLE VI** - La carte d'abonnement et le coupon doivent être présentés à toute réquisition d'un agent de contrôle qui peut réclamer la justification de l'identité du porteur de la carte.

**ARTICLE VII** - Il ne sera délivré aucun duplicata de la carte d'abonnement.

**ARTICLE VIII** - Peuvent prétendre à l'abonnement bimestriel, sous réserve de fournir un justificatif :

- les moins de 18 ans,
- les étudiants et apprentis,
- les scolaires inscrits en dehors de leur secteur d'affectation,
- les personnes à mobilité réduite, sur présentation de la carte d'invalidité de 75% et plus.

**ARTICLE IX** - Peuvent prétendre à un tarif réduit sur l'abonnement bimestriel, sous réserve de fournir un justificatif de scolarité: les «scolaires hors secteur », c'est-à-dire les élèves scolarisés hors de leur secteur d'affectation et qui ne bénéficient pas de la carte de transport scolaire du Conseil Départemental de la Marne.

